

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

#### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5353 Société : RAT

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BOUAD ALAIN KHALID

Date de naissance : 10/01/1953

Adresse : 19 lot HAFIZ FATHI oul FA

Tél. : 06.01.02.18.14 Total des frais engagés : 505.10.00 Dhs

#### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 13/04/2021

Nom et prénom du malade : BOUAD ALAIN KHALID Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Aliment ORL

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) : ALAIN KHALID

Le : 14/04/2021

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/04/21	C	-	150,-	Dr BOUDAL Médecin Général 128 N°3 Oulfa Lot Annaim - Tél 05 22 91 92 44 CASABLANCA

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	13/01/21	355,10

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS EXONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué, indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

## **(Création, remont, adjonction)**

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Médecine Générale  
Diplôme U. en Diabétologie  
Diplômée de la Faculté de Médecine  
de Casablanca

الطب العام  
دبلوم جامعي في داء السكري  
خريجة كلية الطب العام  
بالدار البيضاء

Casablanca, le : 13/04/21 ..... الدار البيضاء، في :

PPU: 166,20 DH  
LOT: 644697  
PER: 02/22

Dr. BOUDAD Latifa  
Diplômé en Médecine Générale  
Casablanca - Imm. A20 N°3 Quifa  
Tél: 05 22 91 32 44

166,20 - A Berrada Allan Raled  
- Argentin sy. 13/04/21 T

15

40,00 - Mologr 200 13/04/21 T

15

40,00 - NFT 31 T

15

158,00 - Dolip 13/04/21 T (2 bits) eff

STE PHARMACIE HANZA  
Roda, Haj raten Rue 6  
Casablanca - 7000

15,80  
PPV 15 SDH B 0  
PER 01/24  
LOT K 216

158,00 - Dolip 13/04/21 T (2 bits) eff

15

29,00 - Alora sy 13/04/21 T

LOT: H0398  
PER: 09/2022  
PPU: 29,00 DH

29,00 - Alora sy 13/04/21 T

15

36,70 - Nyctod 13/04/21 T

LOT: 08020072  
PER: 12/2025  
PPU: 36,70 DH

- Dure fute  
49,60 Dhsamp/15j

PPV: 49,60 DH  
LOT: 20J28  
EXP: 10/2023

CI

DR BOUDDAD Lat  
Médecin Général  
Lot Amelie imm. A20 N°3 Oulfa  
Casablanca Tel: 05 22 91 32 44

STE PHARMACIE HAMZA  
Casablanca - Tel: 0322 93 10 29